



## COMITE SYNDICAL COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU 24 JUIN A 9 HEURES

Affichage le 01/07/2021

### OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Coralie BOURDELAIN**
- Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2021 : **Compte rendu adopté**
- Rapport 2021-04 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical : **Rapport adopté**

### PROJETS

#### SOU MIS A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

#### **Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité**

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°1 - Mobilités urbaines - Tarification : Création d'un tarif pour les accompagnateurs des titulaires de Carte Mobilité Inclusion**

2DL210114

Interventions de Coralie BOURDELAIN, Margot BELAIR, Sylvain LAVAL, Jean-Paul TROVERO.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Accorde la gratuité pour les personnes accompagnant les titulaires de Cartes Mobilité Inclusion mention « Invalidité » et portant les sous-mentions « Besoin d'accompagnement » ou « Besoin d'accompagnement – Cécité » sur l'ensemble des lignes des réseaux du Smmag
- Crée un titre unité à demi-tarif pour les personnes accompagnant les titulaires de Cartes Mobilité Inclusion mention « Invalidité » sans sous-mention, « Priorité » ou « Stationnement »
- Met en place ces mesures à partir du 1er septembre 2021

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

## **Politique de déplacements**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°2 - Mobilités urbaines - Transport par câble : Validation de l'avant-projet, dépôt du dossier d'enquête publique, et avenant n°1 au marché global de performance**

2DL210083

Interventions de Sylvain LAVAL, Christophe FERRARI, Alan CONFESSON, Jean-Paul TROVERO, Dominique ESCARON, Laurent THOVISTE, Henry BAILE, Laurent AMADIEU.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Réceptionne et approuve l'avant-projet du groupement POMA / GROUPE 6 / EGIS dans le cadre de la mission de conception-réalisation-maintenance du projet de transport par câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux.
- Approuve l'avenant n°1 au marché global de performance, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché global de performance, représentant une plus-value d'un montant de 169 640 €HT ;
- Dit que les crédits correspondants au montant du projet sont inscrits au budget du SMMAG ;
- Autorise le Président à déposer auprès du Préfet le dossier d'enquête publique comprenant la déclaration d'utilité publique, la demande d'autorisation environnementale, la mise en compatibilité du document d'urbanisme du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole et l'enquête parcellaire ;
- Autorise le Président à déposer auprès du Préfet toute demande d'autorisation relative à la procédure de sécurité lié au transport par câble en milieu urbain ;
- Donne mandat au Président pour négocier avec les autres maîtres d'ouvrage et concessionnaires la répartition financière de l'investissement pour les espaces publics et les éventuels dévoiements de réseaux.

19 votes pour – 1 abstention

Grenoble-Alpes Métropole : 15 votes pour, 1 vote abstention (Dominique ESCARON)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- **Délibération n°3 - Mobilités urbaines - Transport par câble : Définition des objectifs et des modalités de la concertation**

2DL210125

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve les objectifs de la concertation, décide de l'engager selon le calendrier et les modalités décrites ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L103-2 et suivants du code de l'urbanisme et autorise le président du SMMAG à procéder à toute formalité nécessaire pour réaliser cette concertation ;
- Approuve la publication de la déclaration d'intention pour le projet de transport par câble figurant en annexe, sur le site internet du SMMAG, et de l'afficher dans les mairies des communes de Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux.

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

## Délégation de service public

Rapporteur : Laetitia RABIH

- Délibération n°4 - Mobilités urbaines - Protocole transactionnel entre le SMMAG, la SEMITAG et TRANSDEV, portant engagement des parties concernant la gestion des conséquences de la crise sanitaire 2020-2021, la transformation du statut de la SEMITAG et l'adaptation du contrat de DSP - Protocole transactionnel entre le SMMAG et la SEMITAG, portant sur le versement d'une indemnité d'imprévision au titre de l'année 2020

2DL210075

Interventions de Laëtitia RABIH, Pierre BEJAJI, Jean-Paul TROVERO, Henry BAILE, Luc REMOND, Dominique ESCARON, Laurent THOVISTE, Christophe FERRARI,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve les termes du protocole transactionnel tripartite avec TRANSDEV et la SEMITAG tel que présenté en annexe,
- Approuve les termes du protocole transactionnel avec la SEMITAG tel que présenté en annexe,
- Autorise le Président à signer lesdits protocoles et à prendre tout acte nécessaire à leur exécution

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- Délibération n°5 – Compétences obligatoires - Transformation de la SEMITAG en Société Publique Locale M TAG, ayant pour objet l'exploitation des services de mobilité et de transport public, et du stationnement

2DL210077

Interventions de Sylvain LAVAL, Pierre BEJAJI, Laëtitia RABIH.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de constituer avec Grenoble-Alpes Métropole une Société Publique Locale dénommée SPL M TAG et ayant pour objet social :
- L'exploitation, la gestion et le développement de services de mobilité et de transport public, et notamment des transports en commun, des transports scolaires, des transports de personnes à mobilité réduite, réguliers et sur réservation, quel que soit le mode ;
- Le conseil en mobilité, l'information, la communication, le marketing et la vente multimodales, via l'ensemble des canaux et notamment par voie digitale, via le Pass'Mobilités ;
- L'exploitation et la gestion du stationnement, et notamment des parkings-relais et des parkings en ouvrage et en enclos ;
- Décide de participer au capital social de la SPL à hauteur de 67% des parts, représentant 67 000 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros, soit 1 021 750 euros ;
- Décide de racheter à chacun des actionnaires actuels de la SEMITAG la totalité de leurs actions à l'euro symbolique ;
- Décide de céder à Grenoble-Alpes Métropole, concomitamment, 33 000 actions à l'euro symbolique ;
- Approuve les protocoles de cession des actions avec TRANSDEV et les six autres actionnaires, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Approuve le protocole de cession des actions avec Grenoble-Alpes Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Approuve les projets de statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Autorise ses représentants à la SEMITAG à voter en Conseil d'administration les cessions d'actions telles que proposées ;

- Autorise ses représentants à la SEMITAG à voter en Assemblée Générale Extraordinaire les modifications statutaires telles que proposées ;
- Autorise le président à signer lesdits protocoles, statuts et pacte d'actionnaires,
- Autorise le président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 2 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

-----  
Suspension de séance : 10h30

Reprise de la séance : 11h10  
-----

- **Délibération n°6 - Compétences obligatoires - Désignation des représentants du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) auprès de la SPL M TAG - Autorisation pour l'octroi d'une rémunération au Président du Conseil d'administration**

2DL210100

Intervention de Pierre BEJAJI, Sylvain LAVAL, Anne GERIN, Laurent THOVISTE, Simon FARLEY, Henry BAILE, Laëtitia RABIH, Bruno CATTIN, Laurent AMADIEU, Jean-Paul TROVERO, Alan CONFESSON.

- Il convient de procéder aux désignations des représentants au sein du Conseil d'administration de la SPL qui se déroulent par vote à scrutin secret uninominal.

Jean-Paul TROVERO a présenté sa candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **0**

Nombre de vote abstention : **3**

Nombre de voix exprimées : **23**

Majorité absolue : **12**

Nombre de voix en faveur de Jean-Paul TROVERO : **22**

Nombre de voix en faveur de Sylvain LAVAL : **1**

**Jean-Paul TROVERO est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL.**

Laëtitia RABIH a présenté sa candidature en tant que représentante du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **1**

Nombre de vote abstention: **1**

Nombre de voix exprimées: **24**

Majorité absolue : **13**

Nombre de voix en faveur de Laëtitia RABIH: **24**

**Laëtitia RABIH est désignée représentante du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Pierre BEJAJI a présenté sa candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc: **3**

Nombre de vote blanc abstention : **4**

Nombre de voix exprimées : **19**

Majorité absolue : **10**

Nombre de voix en faveur de Pierre BEJAJI : **16**

Nombre de voix en faveur de Sylvain LAVAL : 2

Nombre de voix en faveur de Nadine REUX : 1

**Pierre BEJAJI est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Simon FARLEY a présenté sa candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **0**

Nombre de vote abstention : **0**

Nombre de voix exprimées : **26**

Majorité absolue : **14**

Nombre de voix en faveur de Simon FARLEY: **26**

**Simon FARLEY est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Henry BAILE a présenté sa candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **1**

Nombre de vote abstention: **2**

Nombre de voix exprimées : **23**

Majorité absolue : **12**

Nombre de voix en faveur de Henry BAILE: **23**

**Henry BAILE est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Bruno CATTIN a présenté sa candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **1**

Nombre de vote abstention: **3**

Nombre de voix exprimées : **22**

Majorité absolue : **12**

Nombre de voix en faveur de Bruno CATTIN: **23**

**Bruno CATTIN est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Dominique ESCARON et Margot BELAIR ont présenté leur candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **0**

Nombre de vote abstention: **0**

Nombre de voix exprimées : **26**

Majorité absolue : **14**

Nombre de voix en faveur de Dominique ESCARON : **20**

Nombre de voix en faveur de Margot BELAIR: **6**

**Dominique ESCARON est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Laurent THOVISTE et Florent CHOLAT ont présenté leur candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **0**

Nombre de vote abstention: **1**

Nombre de voix exprimées : **25**

Majorité absolue : **13**

Nombre de voix en faveur de Laurent THOVISTE : **19**

Nombre de voix en faveur de Florent CHOLAT : **6**

**Laurent THOVISTE est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Anne GERIN a présenté sa candidature en tant que représentante du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **1**

Nombre de vote abstention : **6**

Nombre de voix exprimées : **19**

Majorité absolue : **10**

Nombre de voix en faveur d'Anne GERIN : **19**

**Anne GERIN est désignée représentante du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Sylvain DULOUTRE a présenté sa candidature en tant que représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.

Nombre de voix total : **26**

Nombre de vote blanc : **1**

Nombre de vote abstention : **6**

Nombre de voix exprimées : **19**

Majorité absolue : **10**

Nombre de voix en faveur de **Sylvain DULOUTRE** : **19**

**Sylvain DULOUTRE est désigné représentant du SMMAG au sein du conseil d'administration de la SPL.**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Désigne comme représentants du SMMAG au conseil d'administration de la SPL M TAG :
  - Jean-Paul TROVERO qui sera également représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL M TAG ;  
Laetitia RABIH  
Pierre BEJJAJI  
Simon FARLEY  
Henry BAILE  
Bruno CATTIN  
Dominique ESCARON  
Laurent THOVISTE  
Anne GERIN  
Sylvain DULOUTRE
- Autorise Jean-Paul TROVERO à occuper, sous réserve de son élection par le conseil d'administration, la fonction de Président du conseil d'administration de la SPL M TAG ;
- Autorise le Président de la SPL M TAG, mandataire du SMMAG, à percevoir en qualité de Président du conseil d'administration, une rémunération brute, attribuée par le conseil d'administration ;
- Fixe à 1 000 € nets par mois le montant maximum de cette rémunération.

*26 votes pour*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 2 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Laetitia RABIH

- **Délibération n°7 - Mobilités urbaines - Délégation de service public à la SEMITAG pour l'exploitation du réseau de transport en commun de la métropole grenobloise (réseau TAG) - Avenant 12**

2DL210124

Intervention de Laetitia RABIH.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve l'avenant 12 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération, portant modification des articles 20, 22 et 30, ainsi que des annexes 1 (consistance des services), 8 (compte d'exploitation prévisionnel), 17 (statuts de la SEM), 18 (convention d'assistance) et 20 (pacte d'actionnaires) du contrat de délégation de service public conclu avec la SEMITAG,
- Autorise le Président à signer l'avenant 12 au contrat de délégation de service public signé en date du 2 mai 2013.

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°8 - Mobilités urbaines - Rapport sur le principe de l'attribution d'un contrat de délégation de service public à une société publique locale, portant sur l'exploitation du réseau de transports en commun de la métropole grenobloise**

2DL210074

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Se prononce favorablement sur le principe de la délégation du service public de transports en commun de la métropole grenobloise à la SPL M TAG ;
- Approuve les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public et les missions confiées à la SPL concessionnaire présentées ci-dessus et détaillées dans le rapport sur le choix du mode de gestion ;
- Autorise le président à engager toute procédure et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Laetitia RABIH

- **Délibération n°9 - Mobilités urbaines - Exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération grenobloise - Rapport du délégataire 2020**

2DL210118

Intervention de Laetitia RABIH.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Prend acte du rapport sur l'activité 2020 de la SEMITAG, délégataire en charge de l'exploitation du réseau de transports en commun de l'agglomération grenobloise.

**Il est pris acte du rapport d'activité 2020.**

Rapporteur : Brahim CHERAA

- **Délibération n°10 - Mobilités urbaines - Exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération grenobloise - Rapport annuel des représentants du SMMAG à la SEMITAG**

2DL210117

Intervention de Brahim CHERAA

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Prend acte de la présentation du rapport annuel des représentants du SMMAG à la SEMITAG pour l'exercice 2020

**Il est pris acte du rapport annuel des représentants.**

### **Politique de déplacements**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°11 - Mobilités partagées, actives, et intermodalités - Dispositif de prêt de Métrovélo aux établissements scolaires**

2DL210110

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Valide les conditions de mise à disposition de vélos aux groupes scolaires,
- Approuve la convention type en annexe.

*23 votes pour*

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°12 - Mobilités urbaines - Adaptation d'offre 2021 - Opération destination fraîcheur**

2DL210116

Intervention de Coralie BOURDELAIN

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve la mise en œuvre de l'opération destination fraîcheur pour le réseau Tougo avec la mise en place de 7 lignes estivales Tougo, décrites ci-dessus, du 10 juillet au 29 août 2021 pour un montant de 170 000 €,
- Approuve la mise en œuvre de l'opération destination fraîcheur pour le réseau Tag avec l'adaptation des 5 lignes Tag, décrites ci-dessus, dont 3 lignes vers la Chartreuse du 3 juillet au 29 août 2021 et les lignes 15 et 23 du 19 juin au 29 août 2021 pour un montant de 18 000€,
- Approuve l'application de la tarification Tag pour les 5 lignes Tag et les 2 lignes Tougo 407 et 707 au départ de Grenoble Verdun et de l'application de la tarification Tougo pour les 7 lignes Tougo sur le territoire du Grésivaudan.

*20 votes pour*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**



Rapporteur : Luc REMOND

- **Délibération n°13 - Mobilités urbaines - Avenant 1 au marché N° 2017-20 - Accord-cadre «Prestation d'animation, conseil en mobilité et accompagnement technique de l'agence Métromobilité»**

2DL210107

Intervention de Luc REMOND.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve l'avenant n°1 de l'accord-cadre «Prestation d'animation, conseil en mobilité et accompagnement technique de l'agence Métromobilité» tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer l'avenant N° 1 au marché « Prestation d'animation, conseil en mobilité et accompagnement technique de l'agence Métromobilité », afin de réaliser les animations et diagnostics/enquêtes Mobilité prévus.

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Multimobilités**

Rapporteur : Luc REMOND

- **Délibération n°14 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Pôle d'échanges multimodal de la Bâtie - Acquisitions foncières auprès du CHUGA et de la commune de Saint-Ismier et indemnités des exploitants agricoles**

2DL210106

Intervention de Luc REMOND.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve l'acquisition auprès du CHUGA des parcelles cadastrées BE29, BE30, BE31, BE95, BE198 et BE200 pour un montant de 11 000 euros hors taxes et hors droits ;
- Approuve l'acquisition auprès de la commune de Saint-Ismier, de 21m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section C numéro 2062 pour le montant de UN euros symbolique hors taxes et hors droits ;
- Approuve le règlement de l'indemnité d'éviction de Monsieur Benoît PICARD de la parcelle cadastrée BE200 pour un montant de 2 950 euros hors taxes et hors droits ;
- Approuve le règlement de l'indemnité d'éviction de Monsieur Gérard OLLIVIER-PALLUD des parcelles cadastrées BE29, BE30, BE31 et BE198 pour un montant de 8 425 euros hors taxes et hors droits ;
- Approuve le règlement des frais des actes notariés, levés topographiques, plans de divisions et DA/DMPC ;
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à ces acquisitions et négociations et notamment les actes notariés

23 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 5 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

## **Nouvelles mobilités**

Rapporteur : Luc REMOND

- **Délibération n°15 Mobilités Partagées, actives, et intermodalités - Covoiturage - Tarification du service M Covoit Lignes+**

2DL210127

Intervention de Luc REMOND.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de prolonger la gratuité pour tous les passagers MCovoit ligne+, jusqu'au 31 décembre 2021, par la prise en charge du coût du trajet (25 % de prise en charge SMMAG et 75 % CEE via le prestataire) au travers de la participation financière du SMMAG au marché ECOV.

23 voix pour

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

## **Politique de déplacement**

Rapporteur : Bruno CATTIN

- **Délibération n°16 - Mobilités urbaines - Réseau Bus - Autorisation de signer l'accord-cadre de fourniture et installation du dispositif de priorité dynamique des bus sur les carrefours du réseau de transport en commun du SMMAG**

2DL210108

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Autorise le Président à mettre au point et à signer l'accord-cadre de fourniture et mise en œuvre d'équipements pour l'installation de la priorité dynamique des bus sur les carrefours du réseau de transport en commun du SMMAG, pour un montant minimum de 500 000 € HT et un maximum de 3 000 000 €HT avec le groupement SEB/SEA/BIAELEC.
- Autorise le Président à signer tout acte (dont acte d'exécution) nécessaire à sa mise en œuvre

20 votes pour

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

## **Politique ferroviaire**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°17 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Avenant n°1 à la convention de financement des études d'avant-projet pour la création de la halte ferroviaire de Domène**

2DL210071

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de participer financièrement des études d'avant-projet phase 2 relatives à la création de la halte de Domène à hauteur de 61 700€ HT ;
- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement relative aux études d'avant-projet pour la création de la halte ferroviaire de la halte de Domène ;

- Autorise le président à finaliser et signer l'avenant n°1 à la convention de financement relative aux études d'avant-projet pour la création de la halte ferroviaire de Domène.

23 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 5 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Administration générale - Ressources humaines**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°18 - Compétences obligatoires - Adoption du règlement intérieur du SMMAG**

2DL210005

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve le règlement intérieur du SMMAG ci-annexé.

26 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 2 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Bruno CATTIN

- **Délibération n°19 - Compétences obligatoires - Avenant n°1 aux conventions de mise à disposition de services de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et de Grenoble-Alpes Métropole auprès du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise**

2DL210076

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de Grenoble-Alpes Métropole, et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise pour l'année 2021 ;
- Approuve les conventions de mise à disposition modifiées ci-annexées ;
- Autorise le Président à les signer.

26 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 2 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Finances**

Rapporteur : Bruno CATTIN

- **Délibération n°20 - Compétences obligatoires - Budget Principal - Approbation du compte de gestion 2020**

2DL210090

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

26 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 2 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°21 - Compétences obligatoires - Budget Principal - Approbation du compte administratif 2020**

2DL210096

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

25 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 15 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 2 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°22 - Mobilités urbaines - Budget annexe Mobilités urbaines - Approbation du compte de gestion 2020**

2DL210091

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2020 du Budget Annexe Mobilités Urbaines, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°23 - Mobilités urbaines - Budget annexe Mobilités urbaines - Approbation du compte administratif 2020**

2DL210097

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget mobilités urbaines du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

19 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 15 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°24 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe Mobilités Partagées - Approbation du compte de gestion 2020**

2DL210092

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe « Mobilités Partagées », visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*23 votes pour*

*Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°25 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe Mobilités Partagées - Approbation du compte administratif 2020**

2DL210098

Intervention de Bruno CATTIN.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget mobilités partagées du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

*22,375 votes pour*

*Grenoble-Alpes Métropole : 9,375 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 5 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°26 - Mobilités urbaines - Gros entretien des voies de tramway - Programme de travaux 2022/2023 - Validation de l'avant-projet, du montant définitif des travaux et du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre - Autorisation au Président à signer l'avenant**

2DL210105

Intervention de Laurent THOVISTE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve les études d'avant-projet de la tranche ferme 2022 - 2023 des travaux de gros entretien des voies de tramway pour un montant global de 6 919 900 € HT qui fixe le forfait définitif de maîtrise d'œuvre par avenant,
- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre sans incidence financière avec le groupement INGEROP / EGIS RAIL,
- Décide de lancer toutes consultations nécessaires à la conduite de cette opération et notamment celles relatives à la passation des marchés de travaux

*20 votes pour*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Dominique ESCARON

**Délibération n°27 - Compétences obligatoires - Autorisation à signer un marché de Recherche et Développement concernant l'analyse des comportements de mobilité quotidienne**

2DL210085

Intervention de Dominique ESCARON.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve le marché public de Recherche et Développement « Analyse des comportements de mobilité quotidienne » conclu avec le CNRS, le CEREMA et l'Université Grenoble Alpes, pour lequel la participation financière du SMMAG s'élève à 70 000 € HT sur un montant total de 1 609 143€ HT, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer ledit marché public de Recherche et Développement ;
- Dit que les crédits budgétaires sont alloués au budget de l'EMC<sup>2</sup>.

*26 votes pour*

*Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour*

*Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour*

*Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour*

*Département de l'Isère : 2 votes pour*

-----  
La séance est levée à 12h48